

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY
SEANCE DU 05 AVRIL 2019
COMPTE-RENDU

Présidence : Monsieur Didier HOUOT, Maire de VAGNEY.

Étaient présents : Didier HOUOT, Yannick PIQUEE, Dorine ROBERT, Cédric PIERREL, Michel DIDIER, Philippe CUNY, Béatrice GIGANT, Emmanuelle AUBERT, Gilbert LAMBOLEZ, Murielle COLLIN, Edwige FRANCOIS, Jean-Gérard GEORGE, Sabine GRANDEMANGE, Jean-Michel MARTIN, Elodie CANEVALI, Maxime LECOMTE-MARTIN, Annie GRANDPERRET, Michaël ROHR, Arthur BRAUN, Ludovic VINCENT, Daniel JOMARD, Fabienne BLAISON, Laure GRANDEMANGE.

Absents-Excusés : Patricia HANTZ, ayant donné procuration à Béatrice GIGANT, Cyrille VIOLLE, ayant donné procuration à Yannick PIQUEE, et Mylène GALMICHE, ayant donné procuration à Didier HOUOT.

Examen du compte-rendu de la séance du 19 mars 2019 : En l'absence de toute remarque, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilbert LAMBOLEZ.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et adresse ses remerciements à M. le député, Christophe NAEGELEN, qui fait à l'assemblée le plaisir d'être présent lors de cette séance. Une fois la réunion terminée, la parole lui sera laissée quelques instants et il pourra répondre à d'éventuelles questions.

Monsieur le Maire informe par ailleurs le conseil municipal que la nouvelle édition du Vagney Actus est disponible à la distribution et s'accompagne d'un autocollant du logo revisité par foyer. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit du logo actuel auquel a été apposée la marque du conseil départemental des Vosges « *Je vois la vie en Vosges* » afin de profiter de la dynamique positive de cette marque. Il précise que le travail a été réalisé gratuitement par le conseil départemental qui a de plus offert 2 banderoles à la Commune, actuellement exposées.

Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :

- **Droit de préemption urbain** : Monsieur le Maire donne lecture des ventes récentes situées dans le périmètre du droit de préemption urbain et informe le conseil municipal qu'il n'a pas été fait usage de cette prérogative.
- **Devis et contrats divers** : Messieurs HOUOT, PIQUEE et PIERREL font état des devis signés :

Désignation	Entreprise	Date	Montant (€ TTC)
Achat de matériel pour le funérarium	Fury Diffusion	04 mars 2019	2 823,70 €
Chenilles en caoutchouc (2)	Pignolet Matériel	05 mars 2019	1 452,31 €
Matériel électrique	Rexel	12 mars 2019	1 105,72 €
Renouvellement contrat Téléphonie et internet (3 ans)	Orange	15 mars 2019	Coût annuel environ 4 653,94 €
Achat de lames de terrasse	Germet Cussenot	19 mars 2019	1 681,24 €
Pompe de dosage de chlore station de traitement	TDM	20 mars 2019	1 239,90 €
Plantes fleurissement	EARL Huin	28 mars 2019	1 996,32 €
Scène concert UMV du 22 juin 2019	Stage Lease	29 mars 2019	3 088,80 €
Achat poteaux incendies et matériaux divers eau	PUM Plastiques	02 avril 2019	6 884,85 €
Vidange tracteur Deutz-Fahr	Martin HVA	02 avril 2019	1 199,87 €

Monsieur PIQUEE précise que les poteaux incendie achetés sont destinés aux travaux d'eau potable à Zainvillers.

Monsieur VINCENT ajoute aussi qu'un devis a été signé avec la société TB Pyro pour un montant de 2750 € correspondant aux feux d'artifice du 14 juillet, comme les années précédentes.

Avant de commencer l'étude des différents budgets communaux, Monsieur JOMARD expose que depuis 2018, il est nécessaire, sur demande de la Préfecture, de voter l'ensemble des budgets communaux au cours de la même séance de conseil municipal. Il avait donc été prévu de présenter, lors du conseil municipal du 19 mars, plusieurs budgets (chaufferie, eau et forêt) afin d'alléger la présente séance de vote des budgets.

1 – Finances – Budget Chaufferie 2019

- **Vote du compte administratif 2018**

Monsieur l'adjoint aux finances présente le compte administratif 2018 du budget chaufferie qui se décompose ainsi qu'il suit :

Dépenses d'exploitation de l'exercice : 197 561,58 €

Recettes d'exploitation de l'exercice : 187 230,07 €

Résultat d'exploitation de l'exercice : - 10 331,51 €

Report de l'exercice : N-1 : 26 966,90 €

Résultat d'exploitation consolidé de l'exercice : 16 635,39 €
Dépenses d'investissement de l'exercice : 35 979,65 €
Recettes d'investissement de l'exercice : 54 237,49 €
Résultat d'investissement de l'exercice : 18 257,84 €
Restes à réaliser dépenses : 0 €
Restes à réaliser recettes : 0 €
Résultat d'investissement de l'exercice avec RAR : 18 257,84 €
Report de l'exercice N-1 : 26 032,81 €
Résultat d'investissement consolidé de l'exercice : 44 290,65 €
Le Conseil Municipal, après délibération, et hors la présence de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget chaufferie.

- **Vote du compte de gestion 2018**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier HOUOT.
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
Considérant qu'il n'y a pas d'observations,
Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget chaufferie dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Vote de l'affectation des résultats**

A l'unanimité, Le Conseil Municipal, prenant en considération le résultat de fonctionnement 2018 du budget Chaufferie, affecte celui-ci ainsi qu'il suit :

RF C/002 : 16 635,39 €
RI C/001 : 44 290,65 €

- **Vote du budget primitif 2019**

Monsieur l'adjoint aux finances présente en détail le budget chaufferie 2019 se décomposant ainsi qu'il suit :
Section d'exploitation : équilibre à 195 856,43 €
Section d'investissement : équilibre à 99 790,65 €
Concernant ce budget, Monsieur JOMARD rappelle qu'un impact non négligeable est à prévoir sur les recettes du fait de l'absence temporaire mais prolongée d'un client (le conseil départemental, au titre du collège qui a été déplacé à Saulxures-sur-Moselotte).
Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité le budget chaufferie 2019.

2 – Finances – Budget Eau 2019

- **Vote du compte administratif 2018**

Monsieur l'adjoint aux finances présente le compte administratif 2018 du budget eau qui se décompose ainsi qu'il suit :
Dépenses d'exploitation de l'exercice : 220 784,61 €
Recettes d'exploitation de l'exercice : 231 417,94 €
Résultat d'exploitation de l'exercice : 10 633,33 €
Report de l'exercice N-1 : 76 196,06 €
Résultat d'exploitation consolidé de l'exercice : 86 829,39 €
Dépenses d'investissement de l'exercice : 11 814,78 €
Recettes d'investissement de l'exercice : 59 586,41 €
Résultat d'investissement de l'exercice : 47 771,63 €
Restes à réaliser dépenses : 5 700,00 €
Restes à réaliser recettes : 0 €
Résultat d'investissement de l'exercice avec RAR : 42 071,63 €
Report de l'exercice N-1 : 186 467,41 €
Résultat d'investissement consolidé de l'exercice : 228 539,04 €

Le Conseil Municipal, après délibération, et hors la présence de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget eau.

- **Vote du compte de gestion 2018**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier HOUOT.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a pas d'observations,

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget eau dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Vote de l'affectation des résultats**

A l'unanimité, Le Conseil Municipal, prenant en considération le résultat de fonctionnement 2018 du budget eau, affecte celui-ci ainsi qu'il suit :

RF C/002 : 36 829,39 €

RI C/001 : 234 239,04 €

RI C/1068 : 50 000,00 €

Monsieur JOMARD explique que concernant cette proposition d'affectation, le montant figurant au compte de réserves 1068 (recettes d'investissement) permet d'abonder la section d'investissement depuis les réserves de fonctionnement et donc de financer plus aisément les dépenses d'investissement prévues au titre des travaux de réfection du réseau à Zainvillers.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité l'affectation des résultats.

Vote du budget primitif 2019

Monsieur JOMARD explique que le budget d'investissement comprend essentiellement les dépenses de réfection du réseau d'eau potable à Zainvillers (270 000 € HT), permis par les nombreux cumuls antérieurs.

Monsieur l'adjoint aux finances présente en détail le budget forêt 2019 se décomposant ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement : équilibre à 269 652,46 €

Section d'investissement : équilibre à 71 657,27 €

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité le budget eau 2019.

3 – Finances – Budget Forêt 2019

- **Vote du compte administratif 2018**

Monsieur l'adjoint aux finances présente le compte administratif 2018 du budget forêt qui se décompose ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice : 154 239,42 €

Recettes de fonctionnement de l'exercice : 208 485,98 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice : 54 246,56 €

Report de l'exercice N-1 : 92 313,17 €

Résultat de fonctionnement consolidé de l'exercice : 146 559,73 €

Dépenses d'investissement de l'exercice : 38 628,32 €

Recettes d'investissement de l'exercice : 44 562,30 €

Résultat d'investissement de l'exercice : 5 933,98 €

Restes à réaliser dépenses : - 5 621,00 €

RAR Recettes : 0 €

Résultat d'investissement de l'exercice avec RAR : 312,98 €

Report de l'exercice N-1 : -22 970,25 €

Résultat d'investissement consolidé de l'exercice : -22 657,27 €

Monsieur JOMARD explique que les résultats affectés, notamment celui de la section de fonctionnement, permet de définir le seuil maximum que le virement du budget annexe Forêt N+1 vers le budget général ne doit

pas dépasser. Il expose que ce montant de 92 000 € en 2018 passe à 123 000 € en 2019 soit une hausse significative. Il rappelle que cette règle est en vigueur depuis 2015.

Le Conseil Municipal, après délibération, et hors la présence de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget forêt.

- **Vote du compte de gestion 2018**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier HOUOT.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a pas d'observations,

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget forêt dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Vote de l'affectation des résultats**

Le Conseil Municipal, prenant en considération le résultat de fonctionnement 2018 du budget forêt, affecte celui-ci ainsi qu'il suit :

RF C/002 : 123 902,46 €

DI C/001 : 17 036,27 €

RI C/1068 : 22 657,27 €

En référence à ce qui a été dit lors du vote du compte administratif, Monsieur JOMARD précise que c'est le montant à affecter au compte de recettes de fonctionnement « R002 » qui définit ce montant maximum de virement au budget général en année N+1.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité l'affectation des résultats.

- **Vote du budget primitif 2019**

Monsieur l'adjoint aux finances présente en détail le budget forêt 2019 se décomposant ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement : équilibre à 269 652,46 €

Section d'investissement : équilibre à 71 657,27 €

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité le budget forêt 2019.

4 – Finances – Budget Assainissement 2019

- **Vote du compte administratif 2018**

Monsieur JOMARD rappelle l'état des restes à réaliser prévus sur ce budget pour l'année 2019 et rappelle qu'il s'agit des dépenses et recettes engagées avec certitude, en attente de réalisation (paiement ou encaissement). Il s'agit de réalités tangibles et non d'estimations.

Il précise également que l'opération 1501 « Assainissement Zainvillers » n'a reçu aucune réalisation en 2018, mais que l'opération est reconduite et même largement abondée en 2019 du fait que les travaux commenceront en avril 2019.

Monsieur l'adjoint aux finances présente le compte administratif 2018 du budget assainissement qui se décompose ainsi qu'il suit :

Dépenses d'exploitation de l'exercice : 262 058,18 €

Recettes d'exploitation de l'exercice : 206 888,60 €

Résultat d'exploitation de l'exercice : - 55 169,58 €

Report de l'exercice N-1 : 60 038,54 €

Résultat d'exploitation consolidé de l'exercice : 4 868,96 €

Dépenses d'investissement de l'exercice : 67 239,53 €

Recettes d'investissement de l'exercice : 133 665,12 €

Résultat d'investissement de l'exercice : 66 425,59 €

Restes à réaliser dépenses : 243 100 €

Restes à réaliser recettes : 30 817,22 €

Résultat d'investissement de l'exercice avec RAR : - 145 857,19€

Report de l'exercice N-1 : 232 899,21 €

Résultat d'investissement consolidé de l'exercice : 87 042,02 €

Le Conseil Municipal, après délibération, et hors la présence de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget assainissement.

- **Vote du compte de gestion 2018**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier HOUOT.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a pas d'observations,

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget assainissement dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Vote de l'affectation des résultats**

Le Conseil Municipal, prenant en considération le résultat de fonctionnement 2018 du budget assainissement, affecte celui-ci ainsi qu'il suit :

RF C/002 : 4 868,96 €

RI C/001 : 299 324,80 €

Monsieur JOMARD explique que le montant de report positif en investissement de 299 324,80 € est le résultat d'une gestion prudente les années passées afin d'éviter de trop emprunter pour les travaux devant être réalisés cette année à Zainvillers. Cette « épargne » permet de limiter l'emprunt à un montant de 520 000 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité l'affectation des résultats.

- **Vote du budget primitif 2019**

Monsieur l'adjoint aux finances présente en détail le budget assainissement 2019 se décomposant ainsi qu'il suit :

Section d'exploitation : équilibre à **224 529,24 €**

Section d'investissement : équilibre à **1 313 023,02 €**

Monsieur JOMARD précise que les amortissements (dépenses de fonctionnement et recette d'investissement) sont estimés à 96 500 € sous réserve d'éventuels ajustements.

Il expose que les charges de personnel, de 20 000 €, sont payés par le budget communal puis remboursées à celui-ci par le budget assainissement afin de tenir compte des heures des agents affectés à ce service.

Il rappelle également que le budget tient compte, en recettes comme en dépenses, des redevances collectées puis reversées à l'agent de l'eau auprès des abonnés du service public d'assainissement. Un décalage d'une année est observé.

Monsieur JOMARD précise que l'article de dépenses de fonctionnement 658 comprend essentiellement les dépenses de gestion des boues et graisses de la station, estimées à 24 000 € pour 2019.

Monsieur JOMARD constate également que les dépenses imprévues de fonctionnement sont en forte baisse, passant de 17 957,28 € en 2018 à 1 363,37 € en 2019.

En investissement, Monsieur JOMARD expose que l'opération de travaux à Zainvillers, en matière d'assainissement, s'élève donc à un montant total de 986 000 € (dont 20 000 € de restes à réaliser) ce qui consiste en une dépense considérable sur ce budget, nécessitant donc la contractualisation d'un emprunt, comptabilisé au chapitre 16 à hauteur de 880 000 €, dont 520 000 € à long terme, et 360 000 € à court terme, qui seront remboursés intégralement lors de la perception des ressources de FCTVA et de subventions qui seront perçues en 2020 seulement.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité le budget assainissement 2019.

5 – Finances – Budget Commune 2019

- **Vote du compte administratif 2018**

Monsieur JOMARD expose que les restes à réaliser à constater sont importants concernant les recettes de FCTVA qui n'ont pu être perçues en 2018 mais qui le seront avec certitude en 2019 pour 3 années. Aucun emprunt n'est contracté sur ce budget, si bien que des subventions sont à prévoir et certaines ont déjà été encaissées mais d'autres restent en attente.

Monsieur JOMARD explique que les dépenses à caractère général (chapitre 011) font l'objet d'une surveillance active et généralement, au stade des prévisions, d'une surévaluation, tandis que les recettes sont calculées au plus juste.

Monsieur l'adjoint aux finances présente le compte administratif 2018 du budget général qui se décompose ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice : 3 161 915,98 €

Recettes de fonctionnement de l'exercice : 3 438 177,88 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice : 276 261,90 €

Report de l'exercice N-1 : 645 686,91 €

Résultat de fonctionnement consolidé de l'exercice : 921 948,81 €

Dépenses d'investissement de l'exercice : 621 972,57 €

Recettes d'investissement de l'exercice : 531 018,86 €

Résultat d'investissement de l'exercice : - 90 953,71 €

Restes à réaliser dépenses : 170 493,37 €

Restes à réaliser recettes : 296 755,43 €

Report de l'exercice N-1 : - 284 818,97 €

Résultat d'investissement de clôture : 35 308,35 €

Résultat d'investissement consolidé de l'exercice : - 249 510,62 €

Le Conseil Municipal, après délibération, et hors la présence de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget général.

- **Vote du compte de gestion 2018**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier HOUOT.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a pas d'observations,

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget commune dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Vote de l'affectation des résultats**

Suite à la présentation des chiffres de réalisations du compte administratif 2018 du budget principal, le Conseil Municipal, prenant en considération le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, affecte à l'unanimité celui-ci ainsi qu'il suit :

DI C/001 : - **375 772,68 €**

RI C/1068 : **249 510,62 €**

RF C/002 : **672 438,19 €**

- **Fixation des taux d'imposition pour 2019**

Monsieur JOMARD estime qu'il est nécessaire de fixer les taux d'imposition de 2019 afin de connaître les recettes disponibles avant d'établir le budget et les autorisations de dépenses correspondantes.

Monsieur JOMARD expose que les bases fiscales augmentent pour l'année 2019 à cause de la loi de finance votée fin 2018 à hauteur de +2,17%. Il explique que depuis le débat d'orientations budgétaires de février 2019, les bases communales d'imposition directe locale ont été calculées et transmises par la direction des finances publiques, et leur montant plus important que prévu permet de proposer des taux d'imposition plus bas qu'initialement proposé pour 2019 tout en restant au même niveau de recettes fiscales. L'idée est donc de rester sur les mêmes montants de fiscalité que ceux perçus en 2018. Monsieur JOMARD rappelle que les taux d'imposition avaient augmenté en 2018 du fait de la reprise d'une compétence à la place de la communauté de Communes (périscolaire) et de l'incertitude sur d'autres compétences, ce dont il fallait se prémunir.

Monsieur JOMARD ajoute que la logique de calcul des taux est globale car elle tient aussi compte de la fiscalité intercommunale. Il rappelle d'ailleurs que celle-ci baisse peu à peu chaque année du fait du lissage des taux adopté suite à la fusion du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire explique que l'objectif est de compenser la hausse des bases par une diminution des taux afin de ne pas impacter les contribuables locaux, et donc de maintenir une pression fiscale constante. Considérant que la Loi de Finances pour 2019 augmente les bases d'imposition des taxes locales de 2,17 % pour 2019.

Suite au débat d'orientations budgétaires du 25 février 2019 et à la commission des finances du 25 mars 2019, et considérant le contexte financier national, Monsieur le Maire propose de fixer les taux d'imposition afin de stabiliser le produit fiscal correspondant, ce qui donnerait les taux suivants :

Taxe – Taux 2019
Taxe d'habitation – 18,35%
Taxe foncière sur le non-bâti – 27,52%
Taxe foncière sur le bâti – 12,78%
Cotisation foncière des entreprises – 17,75%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote les taux d'imposition 2019 exposés ci-dessus.

• **Vote du budget primitif 2019**

Monsieur JOMARD rappelle que le budget est bien sûr présenté à l'équilibre car les collectivités territoriales n'ont pas le droit de voter un budget primitif en déficit.

Il note que les dépenses à caractère général sont dans le même ordre d'idée que l'année précédente, à l'image des fêtes et cérémonies qui baissent quelque peu.

Il expose que les dépenses de personnel sont constantes par rapport à 2018, et tiennent compte de quelques évolutions prises en compte depuis fin d'année 2018. Il évoque le montant annuel versé au titre du FNGIR, qui reste constant à 282 389 €, et explique que ce fonds fait suite à la réforme de la taxe professionnelle de 2009.

Il expose que les prévisions au chapitre 65 sont en baisse du fait de plusieurs baisses :

- Baisse de certaines contributions syndicales : syndicat scolaire, biens indivis du haut du têt ;
- Baisse de la subvention versée à l'association des p'tites gueules.

Il évoque la liste des contributions syndicales, et rappelle que les subventions aux associations seront évoquées lors de la prochaine commission associations du 24 avril 2019.

Monsieur JOMARD expose que les dépenses d'intérêts d'emprunt sont également en baisse progressive.

Il évoque également les frais d'amortissement, réévalués, pour un montant de 330 000 € en 2019.

En matière de recettes, le montant des taxes directes locales pour 2019 s'élèverait à 1 401 169 €.

Les dotations de l'Etat sont elles connues depuis le 03 avril et sont les suivantes :

Dotation	Crédits inscrits au budget primitif 2019	Montant réel notifié
Dotation forfaitaire	630 000 €	629 576 €
Dotation de solidarité rurale	400 000 €	426 481 €
Dotation nationale de péréquation	100 000 €	99 548 €
TOTAL	1 130 000 €	1 155 605 €

Monsieur JOMARD précise que concernant la dotation de solidarité rurale, elle est perçue du fait que la Commune dispose de moins de richesses fiscales que d'autres.

Concernant les dépenses d'investissement, très peu de modifications ont été faites depuis le débat d'orientations budgétaires. L'aménagement de la voirie à Zainvillers s'élève à un montant total de 640 000 € TTC.

Concernant les recettes d'investissement, elles sont également sensiblement identiques à celles du DOB. A noter que le virement de la section de fonctionnement s'élève à 670 000 € contre 501 000 € en 2018, ce qui représente une hausse conséquente.

Monsieur le Maire remercie Daniel JOMARD, les services municipaux et la commission des finances pour leur travail et leur investissement dans la réalisation du budget 2019.

Monsieur l'adjoint aux finances présente en détail le budget général 2019 se décomposant ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement : équilibre à **4 024 818,83 €**

Section d'investissement : équilibre à **1 788 193,37 €**

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité le budget général 2019.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du dernier budget de la mandature, le prochain sera voté par l'équipe municipale nouvellement installée suite aux élections.

7 – Finances – Participations syndicales pour 2019

Le Conseil Municipal, vote les participations syndicales suivantes, qui seront non-fiscalisées et prises en charge sur le budget communal pour 2019 en dépenses de fonctionnement.

Syndicat/association	Montant de la participation (€)	Imputation comptable
SDIS	107 310,32 €	6553
Association Maires Vosges	806,16 €	6281
SIVUIS	13 592,10 €	65548
CSGBI 1	23 251,09 €	65548
CSGBI 2 (haut du têt)	823,00 €	65548
SMIC des Vosges	2 000,00 €	65548
SDANC	80,00 €	65548
Syndicat scolaire	20 823,85 €	65548
Agence Technique Départementale	2 548,20 €	6226
Association Massif Vosgien	60,00 €	6281
PNR Vosges	4 573,81€	6281
CNVVF	225,00 €	6281
ADEMAT	20,00 €	6281
TOTAL	176 113,53 €	-

Monsieur JOMARD expose que concernant ces dépenses, les marges de manœuvre sont relativement faibles. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote les participations syndicales exposées ci-dessus.

8 – Finances – Budget eau – Admission en non-valeur de créances communales

Monsieur l'adjoint aux finances expose que la trésorerie de Cornimont a fait part de créances communales au titre du budget de l'eau (compte 6542 créances éteintes) pour l'exercice 2016 pour cause de surendettement et décision d'effacement de dette. Les non-valeurs s'élèvent à un montant total de 11,61 € décomposé comme il suit :

Exercice budgétaire	N° de pièce comptable	Montant restant du	Motif de présentation
2016	2016-R-99-1363-1	11,61 €	Surendettement et décision d'effacement de dette
TOTAL	-	11,61 €	-

Les crédits nécessaires sont prévus au budget eau pour l'exercice 2019. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Admet en non-valeur les créances exposées ci-dessus selon la proposition qui précède.

9 – Finances – Travaux d'assainissement collectif et d'eau sur le secteur de Zainvillers – Réalisation d'un emprunt

Monsieur le Maire présente le plan de financement des travaux d'assainissement sur le secteur de Zainvillers. Après avoir exposé que ce plan de financement ne pouvait être comblé que par la contraction d'un emprunt, il présente les différentes offres reçues des établissements bancaires contactés et fait part de l'étude faite en commission des finances du 15 février 2019.

Suite aux consultations menées pour le financement du projet d'extension du réseau d'assainissement collectif et de réfection du réseau d'eau potable sur le secteur de Zainvillers, la commission finances a émis un avis favorable sur l'établissement bancaire à retenir pour les emprunts à contracter.

Il expose donc qu'une somme totale de 520 000 € sur long terme est nécessaire au financement de ces travaux et précise qu'un crédit court-terme est également requis en l'attente du versement des subventions et du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, à hauteur de 360 000 €.

Monsieur JOMARD ajoute que le montant des annuités est constant et que les taux définitifs ont été fixés il y a quelques jours, suite à la commission finances du 12 mars, car le classement n'avait pas changé ensuite mais les taux ont baissé. A noter que La Poste n'a pu proposer un emprunt court terme (crédit-relais) à hauteur de la somme demandée. Monsieur JOMARD rappelle que pour le crédit relais, seul les intérêts sont payés et au bout des 3 ans, le capital est remboursé en intégralité.

Monsieur JOMARD précise que sur le budget primitif d'assainissement, les frais liés à cet emprunt ne sont pas comptabilisés (à partir de juillet) et qu'une décision modificative sera nécessaire et présentée prochainement lorsque les montants seront connus avec certitude.

Monsieur le Maire fait le point sur la dette communale en expliquant qu'au cours du mandat, et tenu compte de cet emprunt et avec un niveau d'impôts constant, la dette aura diminué de 700 000 € soit 25% ce qui est notable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Adopte ces différentes offres de financement et leurs conditions générales respectives.

-autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la contraction d'un emprunt auprès du Crédit Agricole d'un montant de :

- 520 000,00 € à un taux fixe de 1,50% sur la base d'un emprunt d'investissement remboursable à échéance trimestrielle sur une durée totale de 25 ans avec frais de dossier de 520 € et possibilité de remboursement anticipé contre paiement d'une indemnité actuarielle ;
- 360 000,00 € à un taux variable, basé sur l'Euribor, de 0,69% sur la base d'un crédit relais d'une durée maximale de 3 ans dont les intérêts seront remboursables trimestriellement avec frais de dossier de 720 € et possibilité de remboursement anticipé sans pénalité ni préavis ;
- autorise M. le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec Le Crédit Agricole.
- Dit que les crédits correspondants sont prévus aux budgets 2019.

10 – Domaines – Autorisation de signature d'une convention pour occupation domaniale avec la société GRDF

Monsieur le Maire expose la demande de Gaz Réseau Distribution France (GRDF) qui sollicite la mise à disposition d'un emplacement sur le toit de la mairie pour installer des équipements techniques.

GRDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels. Il s'agit du projet "Compteurs Communicants Gaz".

GRDF demande la conclusion d'une convention pour une durée initiale de vingt ans, correspondant à la durée de vie des équipements techniques. Cette convention ne peut faire l'objet d'une reconduction tacite ; elle est par ailleurs précaire et révocable. La redevance annuelle est fixée à 50 €.

Il est donc proposé d'accepter la convention présentée par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 23 votes pour et 3 abstentions (Mrs. C. PIERREL, G. LAMBOLEZ et Mme E. AUBERT

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

11 – Intercommunalité – Avis sur le projet de schéma de mutualisation présenté par la Communauté de Communes des Hautes-Vosges

Monsieur le Maire expose que lors de la séance du conseil communautaire du 12 décembre 2018, le projet de schéma de mutualisation des services a été présenté à la Communauté de Communes pour validation puis passage au sein des conseils municipaux des différentes communes membres.

Notifié le 11 janvier aux dites communes, celles-ci ont 3 mois (donc jusqu'au 11 avril) pour délivrer un avis par délibération sur le contenu du document.

L'absence d'avis exprimé dans le délai imparti vaut avis favorable.

Un document a été envoyé aux conseillers municipaux afin de résumer les grands axes de ce projet de schéma.

Monsieur le Maire expose les différentes pistes de mutualisation proposées par le projet de schéma :

- Animation, suivi et mise en œuvre du schéma
- Création et animation de réseaux entre les agents des différentes communes
- Création d'un observatoire des ressources humaines
- Mise en place de formations groupées
- Mutualisation de conseil juridique et pré-contentieux
- Mise en place d'un service marchés publics
- Mise en place de groupements de commandes
- Optimisation de la recherche de financements
- Service technique prestations intellectuelles
- Mise en place d'un système d'informations géographique
- Mise en place d'un service d'instruction en matière d'urbanisme
- Création d'une banque de matériel

Monsieur le Maire propose d'adopter un avis favorable sur ce projet de schéma qui constitue une base de réflexion intéressante, et invite le conseil communautaire à enrichir la démarche de mutualisation et la rendre plus concrète à travers différentes actions à construire.

Monsieur le Maire ajoute que la communauté de communes va recruter un agent afin de construire et suivre la mise en œuvre pratique de ce schéma de mutualisation.

Monsieur CUNY demande si le schéma se fait malgré la scission demandée par certaines communes.

Monsieur le Maire répond que oui. D'une part car il s'agit d'une obligation légale. D'autre part, du fait que la mutualisation ne va pas forcément se faire avec toutes les communes et qu'il convient de réunir les communes volontaires pour mettre en place des solutions. A l'heure actuelle toutefois, la scission n'est pas encore à l'œuvre, le Préfet y étant pour lors opposé. Monsieur le Maire estime de toute façon qu'à l'avenir, il est probable que les périmètres intercommunaux évoluent encore, vraisemblablement par de nouvelles fusions. Monsieur MARTIN demande, si les solutions existaient déjà par endroits, pourquoi un poste sera créé. Monsieur le Maire répond que cela permettra d'étudier les solutions plus en profondeur car, à moyen terme des économies sont réellement envisageables. Faire vivre le schéma de mutualisation pour qu'il ne reste pas inutile nécessite du temps et les agents intercommunaux en présence ne peuvent s'y consacrer. Monsieur le Maire estime également que ce schéma peut constituer un véritable appui pour les communes et permettre à toutes les communes du périmètre de trouver un intérêt à la communauté de communes. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal, adopte la proposition qui précède et adopte un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation reçu en date du 11 janvier 2019.

12 – Questions et informations diverses

- Travaux : Monsieur PIQUEE informe que la commission d'appels d'offres a ouvert les plis pour la consultation du city-stade. L'analyse est à venir pour une réunion le 11 avril 2019 à 18h00, puis une autre à venir éventuellement en cas de négociation.
Les travaux d'assainissement relatifs aux eaux claires parasites commencent en semaine 17 rue du Général de Gaulle.
Les travaux d'assainissement à Zainvillers commencent le 10 avril. Une réunion d'information des riverains s'est déroulée le 28 mars. Les travaux représentent une somme globale de 1 900 000 € TTC d'investissements. Les services techniques assurent une permanence les mercredis et vendredis après-midi pour recevoir les administrés concernés afin de répondre à leurs questions au cas par cas.
Concernant le projet de lotissement communal, l'étude de faisabilité sera rendue par le cabinet demange aux alentours du 15 avril. Une commission suivra donc pour étudier ce retour et décider de la suite à donner.
- Nettoyage de printemps : Monsieur PIERREL remercie les participants et informe que le nettoyage s'est très bien passé. Il a même manqué un peu de matériel vu le nombre de personnes volontaires.
- Commission terrains : une commission terrains a eu lieu le 04 avril, quelques sujets ont été évoqués, merci aux participants.
Monsieur PIERREL informe également que 3 panneaux d'affichages d'information concernant la maladie de lyme vont être achetés et installés en forêt communale.
- Affaires sociales : Madame ROBERT informe que le prochain CCAS aura lieu le 10 avril à 18h00. Le CCAS organise par ailleurs à nouveau un voyage seniors à Port-Manech. Les inscriptions se font le 25 avril à 14h00 en Mairie.
Madame ROBERT informe de plus que l'association Siel Bleu organise des ateliers mémoire et activité physique à la salle mariabel.
- Affaires scolaires : Madame ROBERT informe que les inscriptions aux écoles doivent se faire avant le 28 avril.
- Agenda : Monsieur VINCENT informe que l'union musicale voinraude fait son concert du Haut du Tôt le samedi 06 avril à 20h30.
Le don du sang aura lieu le 08 avril à la salle polyvalente.
Les 20 et 21 avril, a lieu la bourse d'échange rétro-loisirs (inauguration le 20 à 10h45).
Les 27 et 28 avril, se tient la foire de printemps vagn'expo, inauguration le 26 à 18h30.
La classe organise son loto le 5 mai à la salle polyvalente.
- Finances : Monsieur le Maire informe que le conseil départemental attribue à la commune une somme de 545 € au titre d'achat d'instruments de musique pour l'union musicale voinraude.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h08.

Fait à Vagney, le 09 avril 2019,
Le Maire de Vagney,
Didier HOUOT